

MAIRIE de CESSENS
COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2010

Présents : 10 membres

Absents, excusés : Mme Nicole ABRY

Approbation du compte rendu de la réunion du 03 novembre 2010

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX (*hors locations appartements*)

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux les tarifs communaux en vigueur en 2010 et propose de fixer ceux de 2011.

Après avoir délibéré, le CM décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants applicables au 1^{er} janvier 2011 :

- **Poids public** : 5 € la pesée
- **Service de car Cessens/Albens** : 6 € le voyage Aller et/ou retour
- **Photocopies** :
 - Pour les particuliers : 0.20 € la photocopie A4 noir et blanc
0.40 € la photocopie A3 noir et blanc
0.50 € la photocopie A4 couleur
 - Pour les Associations qui fournissent le papier :
 - 0.50 € les 10 photocopies A4 noir et blanc
 - 2 € les 10 photocopies A4 couleur
 - 1 € les 10 photocopies A3 noir et blanc
 - 3 € les 10 photocopies A3 couleur
- **Coupes affouagères** : 50 € par affouagiste
- **Concessions cimetières trentenaire** : 2.5 m² = 120 €
5 m² = 240 €
- **Concessions Colombarium trentenaire** : 350 € la case (pouvant contenir 2 urnes)
- **Eau** : Abonnement : 100 €
Consommation : 1.2750 € le m³ d'eau
- **Location Salle Polyvalente** :
 - Pour les habitants de la commune : Apéritif ou $\frac{1}{2}$ journée : 70 €
Week-end : 130 € *
 - * 30 € supplémentaire pour le chauffage entre le 01/11 et le 31/03
 - Pour les personnes extérieures : Week-end : 320 € *
 - * 30 € supplémentaire pour le chauffage entre le 01/11 et le 31/03
 - Pour les associations communales :
 - Réunions ou manifestations à but non lucratif : GRATUIT
 - Manifestations à but lucratif : 130 €
- **Prêt matériel + employé** : - Taux horaire de travail : 25 €
 - Taux horaire épareuse sans chauffeur : 38 €
 - Taux horaire tractopelle sans chauffeur : 38 €
- **Locations diverses** :
 - Bail de la chasse : 150 €/an (révisable tous les 3 ans)
 - Vol libre : 80 €/an

MAIRIE de CESSENS
COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2010

LOCATION APPARTEMENTS

M. le Maire donne connaissance aux conseillers municipaux du pourcentage d'évolution maximum de l'indice de référence des loyers : 0.989%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 0.95% à tous les loyers 2010 soit :

- Appartement de La Cure : 437 €/mois (2010 : 433 €)
- Appartement « La Fruitière » : 447 €/mois (2010 : 443 €)
- Appartement « Maison Cathelin » : 538 €/mois (2010 : 533 €)
- Appartement « école » : 457 €/mois (2010 : 453 €)
- Garage communal : 30 €/mois (*idem* 2010)

PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire explique aux conseillers que de moins de personnes utilisent le car pour se rendre au marché d'Albens le vendredi matin. Par conséquent le contrat établi à Mme COLIN Annie sur une base de 11 heures hebdomadaire semble un peu trop élevé. Il propose de ramener ce contrat à 10H30 à compter du 1^{er} janvier 2011.

Accord du CM.

MATERIEL COMMUNAL

- **C15** : Le Maire explique aux conseillers que le C15 est actuellement en cours de réparation (freins, rotule, pneus...) au garage de La Biolle avant son passage au contrôle technique. Ce véhicule, déjà ancien, sera donc encore fonctionnel pour les 2 années à venir.
- **TRACTEUR** : il a connu plusieurs soucis mécaniques depuis le début de l'hiver. Plusieurs fois déjà, le Conseil Municipal avait évoqué son changement.
La société BAUDET de Rumilly a établi un devis pour du matériel neuf (environ 59 000€ HT auquel il faudrait rajouter 9 500€ HT pour une saleuse).

Le FDEC a récemment modifié son barème d'attribution des subventions pour l'achat de matériel de déneigement : en effet, une subvention à hauteur de 26% du prix HT était jusqu'alors envisageable. Depuis peu, il semblerait que ce pourcentage serait passé à 51%, majoré de 30% pour les communes défavorisées, soit une subvention totale de 66%.

M. le Maire attend confirmation de ce pourcentage par le Conseil Général de la Savoie. Dans l'affirmative, le Conseil Municipal autorise le Maire à établir un dossier de demande de subvention au FDEC.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SIVU DES ECOLES

M. le Maire fait part aux conseillers de la demande de Mme Françoise BAIZET-BOYRIES, Présidente du SIVU : les élèves de cycle 3 (CE2-CM1 et CM2) vont suivre une formation 1ers secours encadrée par un pompier professionnel du centre de secours d'Aix les Bains.

Cette formation représente un coût de 280€, soit 140€ par commune.

Les diplômes seront remis par les Maires des deux communes lors de leur cérémonie respective des vœux, soit le 16 janvier 2011 à 11H pour les enfants domiciliés à Cessens.

Accord du CM

MAIRIE de CESSENS
COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2010

AIRE DECOLLAGE PARAPENTE

M. le Maire fait part aux conseillers de la demande formulée par M. MOISERON qui souhaiterait faire une aire de décollage sur l'autre versant du Sapenay.

Le Conseil Municipal, après discussion, ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande : il ne souhaite pas étendre les zones de décollage.

QUESTIONS DIVERSES

- **Vœux du Maire** : les vœux auront lieu le dimanche 16 janvier 2011 à 11 heures à la Salle des Fêtes de Cessens.
La commission animation se réunira début janvier pour les préparatifs.
M. le Maire précise que Mme GOTRAND, restauratrice du trois 8 à St Germain la Chambotte s'est proposé d'offrir les amuses bouches. Les employés de l'entreprise Mithieux TP ayant déjeuner tous les jours dans son restaurant pendant toute la durée des travaux sur la place du village, elle souhaite remercier la Municipalité.
- **Permis de construire Julien LIAUDET** : M. le Maire présente le projet de M. Julien LIAUDET et Céline MOLLIER-SABET, domiciliés au Chênet, qui souhaite faire une terrasse et un abri-voiture.
Avis du Maire favorable.
- **Bulletin communal** : la commission se réunira le samedi 8 janvier.
- **Problème VMC appartement Maison Cathelin** : les locataires ont signalé beaucoup de condensation car les tuyaux ne sont pas isolés. Claude ABRY se rendra sur place avec l'employé technique.
- **Illuminations de Noël** : elles vont être mise en place rapidement. L'employé communal a rencontré des difficultés d'alimentation électrique suite aux travaux sur la place et l'enfouissement des lignes électriques.
- **Panneau bus** du Pont de Chavanne : il a été de nouveau jeté dans le ruisseau. Le panneau directionnel de la Fruitière avec le panneau bus dessus a également souffert des excès de neige. Claude Abry fera le tour avec l'employé technique. Si la remise en place s'avère impossible, le secrétariat contactera le TDL.
- **Chemin VTT** : avis défavorable pour un nouveau tracé reliant le lieu dit « Chez Toine » à celui du « Chenêt ».

Le maire clôt la séance à 22H10.